

COMMUNE D’ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni le 11 février 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d’Oraison.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 27
Date de la convocation : 14/01/2026

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :
M. Dominique Colleaux, pouvoir à Mme Nathalie Ballot
M. Frédéric Amaral, pouvoir à M. le Maire
Mme Angélique Bonnafoux, pouvoir à Mme Marion Marchal
Mme Eva Teichmann, pouvoir à Mme Valérie Brennus
Mme Frédérique Papegaey, excusée
Mme Christelle Berteau, absente

Secrétaire de Séance : Mme Emilie Negro

OBJET : DÉNOMINATION DE LA SALLE YVETTE ET PIERRE BERGER

N° 04/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la salle communale située à l’étage inférieur du bâtiment de la Poste, sur la parcelle cadastrée G 1708, accessible depuis la rue Alexandre Giai-Miniet, et ayant fait l’objet d’un permis de construire par arrêté n° U-207-2024 en date du 6 août 2024, n’est pas dénommée ;

Considérant l’intérêt communal que présente la dénomination des lieux et bâtiments publics ;

Monsieur le Maire propose, avec l’accord de leurs descendants, de dénommer cette salle « salle Yvette et Pierre Berger », en hommage à deux Oraisonnais aux parcours de vie exemplaires, profondément attachés à leur commune et à laquelle ils ont durablement contribué par leur engagement humain, artistique et économique.

Pierre Berger, artiste discret et homme d’une grande inventivité, ancien résistant et directeur artistique de la maison d’édition Robert Laffont après la libération, a choisi de s’installer à Oraison avec son épouse Yvette Berger née Dejean, pour y construire une vie simple, créative et engagée. Ils ont contribué durablement à la vie économique locale, notamment à travers l’activité familiale autour de la transformation des amandes, ainsi que la création de l’usine de l’entreprise Perl’Amande au début des années 1960. Leur parcours illustre des valeurs de courage, d’humanisme et d’attachement profond à la commune d’Oraison.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE

- **ADOpte** la dénomination « **salle Yvette et Pierre Berger** » pour la salle communale située à l'étage inférieur du bâtiment de la Poste, sur la parcelle cadastrée G 1708, accessible depuis la rue Alexandre Gai Miniet, telle que localisée sur l'annexe 1.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour cette dénomination de bâtiment.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,



Emilie Fiori

Le Maire,



Benoit GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	12/02/2026
---	------------

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Annexe 1 : localisation de la salle à dénommer



Annexe 2 : photographie de l'entrée de la salle à dénommer

